



# **SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA PROVENCE VERTE**

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Publication parue le 15 février 2018

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## SOMMAIRE GENERAL

### Compte rendu du bureau du 1<sup>er</sup> février 2018

- ❖ **Délibération n° 001 :** Demande de subvention à la DRAC pour les actions du Pays d'Art et d'Histoire  
Pages 3 à 5
- ❖ **Délibération n° 002 :** Demande de subvention à la DRAC pour la scénographie du CIAP et des modules  
Pages 6 à 9
- ❖ **Délibération n° 003:** Convention avec le PNR de la Ste Baume et l'OT Provence Verte pour le CIAP de Plan d'Aups  
Pages 9 à 10

# COMPTE RENDU DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA PROVENCE VERTE

**DU JEUDI 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2018**

## **ETAIENT PRESENTS :**

### **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

B VAILLOT – M LATZ – D BREMOND – JM CONSTANS – A MONTIER – JC FELIX –  
M GROS - C LANFRANCHI - F PERO -

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

B de BOISGELIN – A CHARRIER

## **Délibération n°001 – Demande de subvention à la DRAC pour les actions du Pays d'Art et d'Histoire**

Depuis 2005, le Pays de la Provence Verte est labellisé Pays d'art et d'histoire par le Ministère de la culture. Ce label qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représentent l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique et répond à l'engagement suivant : assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective.

Le projet culturel « Pays d'art et d'histoire » associe dans sa démarche tous les éléments – patrimoine naturel et paysager, architectural, urbain et mobilier, patrimoine technique et ethnologique – qui contribuent à l'identité d'un territoire en associant les citoyens et en impliquant les acteurs qui participent à la qualité architecturale et paysagère du cadre de vie.

- La volonté de « La Provence Verte » de s'inscrire dans le réseau national « Villes et Pays d'art et d'histoire » se traduit par l'utilisation du label pour :
  - **Mieux connaître** en favorisant la recherche, parfois en l'initiant, et surtout en centralisant la documentation existante au sein d'un centre de ressources
  - **Sensibiliser** la population pour créer une prise de conscience collective de la richesse du patrimoine local
  - **Valoriser** l'existant pour encourager les actions de remise en état du bâti dans un souci de protection, en apportant une aide technique
  - **Structurer** pour organiser une offre cohérente d'actions à proposer à l'ensemble du territoire
  - **Diffuser** en mettant à la disposition du public les clés nécessaires à la bonne compréhension de la culture et du patrimoine local
  - **Coopérer** en favorisant la création de contacts dans un but de partage d'expériences et de savoirs
  - **Exploiter** en utilisant le patrimoine comme support d'une activité mais dans un souci permanent de conservation

La **sensibilisation du public au patrimoine** par la mise en place d'animations culturelles fait donc partie des missions de ce Pays d'art et d'histoire avec, **une attention toute particulière portée au public local.**

## **PROJETS**

---

### 1) Initier le public jeune à l'architecture et au patrimoine

Le respect de la conservation du patrimoine passe par la prise de conscience des jeunes.

Pour cela, le Pays d'art et d'histoire a mis en place un **Service éducatif** ayant pour objectif de sensibiliser les scolaires des établissements de la Provence Verte au patrimoine local.

Les projets pédagogiques s'inscrivent dans le cadre d'une Convention mis en place avec l'Education Nationale. Les enseignants du premier degré sont formés par le Pays d'art et d'histoire sur les ressources patrimoniales locales. La participation à cette formation leur permet de bénéficier d'interventions dans leurs classes sur un thème de leur choix. Ces interventions sont gratuites pour les établissements scolaires du premier degré. Ces animations pédagogiques abordent différents thèmes :

- L'architecture de villages
- Le patrimoine agricole
- Le patrimoine de l'eau
- Le patrimoine industriel
- Les sites castraux

Toutes les classes ayant participé au dispositif sont réunies en fin d'année lors des « Rencontres scolaires du patrimoine » qui se déroulent dans une des communes du territoire.

L'objectif est maintenant d'étendre le dispositif à un nombre plus important de classes afin que tous les élèves du territoire aient au moins une fois dans leur scolarité bénéficié des animations pédagogiques du Pays d'art et d'histoire.

### 2) Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement architectural et paysager

Cette volonté doit leur permettre d'être acteurs à part entière de la mise en valeur du patrimoine et de la promotion de la qualité architecturale de leur environnement quotidien. Cette démarche d'appropriation suppose **la création d'actions spécifiques** destinées à leur donner les clefs de compréhension. Le pays s'engage, en collaboration avec ses partenaires, à mettre en place ou développer un programme d'actions conduit par le service Pays d'art et d'histoire.

- Le besoin de coordination est notable quant à l'organisation des visites guidées de sites ou d'événements culturels. Le Pays d'Art et d'Histoire organise, coordonne et valorise ces actions pour favoriser le professionnalisme, la qualité et un étalement sur l'année.

Des actions sont également menées envers les nouveaux habitants du territoire, élément caractéristique de la démographie du pays, et concerneront tous les éléments de la culture locale.

La démarche de sensibilisation suppose la mise en place d'actions spécifiques :

#### - Un Dimanche en Provence Verte :

Chaque troisième dimanche du mois, deux visites-conférences thématiques sont proposées dans un village, ou sur un site remarquable. Ces visites sont **gratuites et sans réservation** et s'adresse à un large public. Elles sont animées par un guide-conférencier agréé par le Ministère de la culture (obligation inhérente au label PAH) ou par un professionnel de la culture (historien, historien de l'art, archéologue...).

Elles sont accessibles et ludiques et abordent le patrimoine sous tous ses aspects :

- « Le chemin de fer en Provence Verte »
- « Le patrimoine agricole »
- « Sites fortifiés et désertés »
- « Chapelles en Provence Verte »
- « Prieurés et villages ecclésiastiques »
- ...

Afin d'assurer aux visiteurs des visites-conférences de qualité, les guides-conférenciers doivent bénéficier régulièrement d'actions de formation organisées par le Pays d'art et d'histoire.

- Les Journées européennes du patrimoine

Les Journées européennes du patrimoine sont sans conteste la grande action de sensibilisations au patrimoine de proximité, la plus populaire et la mieux relayée sur le plan de la communication nationale. Elles se déroulent le troisième week-end du mois de septembre sur une thématique déterminée par le Ministère de la Culture. Les Villes et Pays d'art et d'histoire sont les principaux partenaires de cette manifestation et sont à la fois organisateurs d'animations culturelles et coordonnateurs des actions proposées par les divers acteurs culturels du territoire. La Provence Verte programme en moyenne une dizaine de visites-conférences dans différents villages du territoire en privilégiant les lieux dépourvus d'animations durant ces journées. Elle édite un programme global présentant toutes les actions culturelles portées par des associations ou des municipalités qu'elle diffuse à 3000 exemplaires.

**MOYENS NECESSAIRES (fonctionnement) :**

---

La subvention demandée pour ces actions s'élève à **8 675 €** et est répartie selon le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>	
<b>Un dimanche en Provence Verte</b>				
Dépliants	1 750 €	3 750 €		
Interventions	2 000 €		DRAC	8 675 €
<b>Journées du patrimoine</b>			Autofinancement	8 675 €
Interventions	1 400 €	3 600 €		
Dépliants	2 200 €			
<b>Sensibilisation public jeune</b>	10 000 €	10 000 €		
<b>TOTAL</b>		<b>17 350 €</b>		<b>17 350 €</b>

**Le Bureau**

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble des pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité :

- D'acter la demande de financement auprès de la DRAC pour les actions du PAH conformément au plan de financement ci-dessus
- D'autoriser le Président à signer tout acte à intervenir relevant de cette opération.

## **Délibération n° 002 – Demande de subvention à la DRAC pour la scénographie du CIAP et des modules**

Dans le cadre de la convention « Villes et Pays d'art et d'histoire » signée avec le Ministère de la culture et de la communication en mai 2005, le Pays de la Provence Verte s'est engagé à créer un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP).

### **Un parcours d'interprétation en Provence Verte**

---

Afin de créer un maillage territorial, et ainsi toucher divers publics dans divers lieux du territoire, le Pays d'art et d'histoire de la Provence Verte souhaite :

- Développer un « CIAP cœur » à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume dans l'ancien Hôtel-Dieu. Cette maison du dernier quart du XVIIe siècle est implantée dans le quartier historique de la « Juiverie », dans l'ancienne « rue de la Juterie » (voir annexes). Dans ce lieu, d'une superficie totale de 652 m<sup>2</sup> DO seront développés :
  - o Un espace scénographique proposant une introduction générale au territoire et des développements thématiques qui donneront aux publics des clefs de lecture du Pays de la Provence Verte.
  - o Un espace focus sur Saint-Maximin
  - o Un espace d'exposition temporaire
- Développer deux « modules CIAP » répartis au Nord et au Sud du territoire, sur des axes de passage :
  - o Plan d'Aups : le module CIAP, d'une superficie de 20 m<sup>2</sup> environ, occupera une salle située dans un bâtiment faisant partie de l'hostellerie de la Sainte Baume. Cette présentation sera intégrée au co-accueil PNR de la Sainte Baume et OT de la Provence Verte. Une seconde exposition quant à elle sera intégrée à moyen terme au projet de centre culturel « Le Corbusier » porté par la commune de Plan d'Aups. Celle-ci fera l'objet d'une étude complémentaire.
  - o Barjols : le module CIAP, d'une superficie de 40 m<sup>2</sup> environ, occupera le hall d'accueil de la Maison Régionale de l'Eau.
- Développer une « module ambulant » dans un des wagons du Train touristique du Centre-Var

Ce réseau CIAP ainsi formé d'un CIAP cœur principal, de deux modules CIAP fixes et d'un module ambulant, qui fonctionneront entre eux sur le mode du « renvoi » d'un site à un autre (notamment par des contenus articulés, des partis pris scénographiques et graphiques cohérents, coordonnés, une signalétique commune et des actions de communication communes), permettra :

- De donner les clés de lecture du territoire aux différents publics touchés, publics culturels, patrimoniaux et touristiques
- D'inciter à la découverte du patrimoine de St Maximin et à celle de l'ensemble du territoire : incitation à la visite de sites emblématiques du territoire, des villages, des musées et autres espaces de valorisation.

## Le CIAP « cœur »

---

Le CIAP, installé dans l'ancien Hôtel Dieu de Saint Maximin-la-Ste-Baume proposera aux visiteurs :

- Une exposition permanente ou « de référence »

Didactique et pédagogique, l'exposition donne les clés de compréhension du pays tant du point de vue de ses patrimoines historiques et fondateurs et ses réalités contemporaines. Ainsi, elle présente le panorama patrimonial, architectural et paysager du territoire sans omettre les aspects hétérogènes, mais en faisant apparaître les logiques qui, au fil du temps, ont produit les paysages urbains et ruraux. Les aspects habituellement peu reconnus, tels les vestiges industriels, sont ici valorisés en fonction de leur esthétique propre et des enjeux humains dont ils sont révélateurs.

- Des expositions temporaires ou « de déclinaison »

Elles contribuent à renouveler l'intérêt des publics locaux par la création d'événements ponctuels. Elles développent une thématique traitée plus succinctement dans l'exposition permanente, ou au contraire ouvre le propos du CIAP sur des sujets plus larges. Au service des collectivités et des acteurs du territoire, elles proposent également de présenter les projets d'aménagement du territoire afin d'éclairer les habitants sur les enjeux forts de la politique territoriale.

- Des ateliers pédagogiques

Le service éducatif du Pays d'art et d'histoire sera accueilli dans une salle adaptée à proximité de la salle d'exposition. Véritable outil de formation, le CIAP offrira un cadre pédagogique optimum pour le développement des jeunes populations.

## Les modules de Barjols et Plan d'Aups

---

### **BARJOLS**

#### Objectifs

- Proposer aux visiteurs un Office de tourisme 21<sup>ème</sup> siècle, enrichi d'outils de clefs de lecture du territoire :
  - La compréhension du territoire,
  - L'incitation à la visite des sites patrimoniaux (au sens large de naturels, culturels...) du territoire (et pas seulement les sites majeurs),
  - Les éléments de visite de la ville.
- Proposer aux visiteurs des circuits de visite et des parcours de découverte du territoire simples et pratiques qui leur permettront de sortir des sentiers battus et de prendre la mesure de la diversité des patrimoines.

#### Forme

- Mise en commun des contenus touristiques et culturels
- Maquette de territoire
- Puis entrée par « circuits thématiques »
  - 5/6 Modules proposant des circuits thématiques

## **PLAN D'AUPS**

### Objectifs :

Le premier espace de ce réseau sera celui du Plan d'Aups. Une exposition permanente présentera le patrimoine et les paysages du massif de la Sainte-Baume et de la commune du Plan d'Aups.

Les objectifs de ce lieu seront de :

- Proposer un outil de découverte du Massif de la Ste-Baume et de la commune du Plan d'Aups:
  - Découverte historique, patrimoniale et culturelle du massif et de son environnement, du massif dans le PAH Provence Verte
  - Découverte naturelle
  - Découverte touristique
  
- Interpeller le visiteur sur sa pratique du site :
  - La fragilité de l'environnement
  - Responsabilités et préservation

### Contenus :

Cet espace sera mutualisé en trois structures :

- Le PNR de la Sainte-Baume
- L'Office de tourisme de la Provence Verte
- Le Pays d'art et d'histoire

Les thèmes de l'exposition permanente aborderont :

#### **I. La forêt-montagne**

- 1) La forêt-relique : ses particularités
  - Comment l'histoire géologique a créé les conditions écologiques nécessaires
- 2) Paysage de la Sainte Baume
  - Les différents types de paysages
  - La faune/la flore
- 3) La préservation du site et son historique / les moyens de protection mis en œuvre
- 4) Les aspects de propriété et de partage de l'espace
- 5) L'exploitation de la forêt : activités humaine dans le massif (glacières, charbonnières jusqu'aux activités de loisirs...)

#### **II. La forêt sacrée**

- 1) Un site d'une spiritualité immémoriale
- 2) Le pèlerinage depuis le Moyen-âge
- 3) L'histoire du monastère / succession des ordres
- 4) L'évolution architecturale du site
- 5) La grotte : présentation

#### **III. Le village de Plan d'Aups**

- 1) Le village : histoire et développement
- 2) Le Corbusier à Plan d'Aups



Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Scénographie Hôtel Dieu	530 000 €	DRAC	85 000 €
Scénographie Plan d'Aups	85 000 €	CONSEIL REGIONAL PACA	224 750 €
Scénographie Barjols	60 000 €	AUTOFINANCEMENT	465 250 €
Scénographie Train	100 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>775 000 €</b>		<b>775 000 €</b>

**Le Bureau**

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble des pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité :

- D'acter la demande de financement auprès de la DRAC pour la scénographie du CIAP et des modules conformément au plan de financement ci-dessus
- D'autoriser le Président à signer tout acte à intervenir relevant de cette opération.

**Délibération n° 003 – Convention avec le PNR de la Ste Baume et l'OT Provence Verte pour le CIAP de Plan d'Aups**

L'office de tourisme de la Provence Verte et le syndicat mixte du PNR de la Sainte-Baume se sont récemment installés dans le bâtiment Nazareth, au Plan d'Aups, local loué par les Dominicains de la Sainte-Baume.

Cette implantation, en plein cœur du « site de la Sainte-Baume », est emblématique et idéale pour l'accueil du public tant pour l'office de tourisme que pour le Parc.

Le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte a par ailleurs proposé la mise en place d'une antenne locale du Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine (CIAP) du Pays d'Art et d'Histoire dans cet espace d'accueil commun entre l'office de tourisme et le PNR.

Cette mutualisation entre les 3 structures partenaires a de nombreux avantages et permettra de réaliser de nombreuses synergies, notamment en :

- Montrant une exemplarité en matière de gestion des fonds publics au travers d'une mutualisation effective et opérationnelle.
- Offrant aux visiteurs et aux touristes un lieu unique et commun permettant à la fois d'assurer l'accueil et la promotion touristique, l'information, la sensibilisation et la valorisation du Parc naturel régional de la Sainte-Baume et la découverte des patrimoines du Pays d'Art et d'Histoire de la Provence Verte
- Mutualisant les moyens humains qui auraient autrement nécessité des personnels respectifs pour l'ensemble des structures
- Mutualisant les moyens financiers pour la gestion du point d'accueil, que ce soit pour le fonctionnement ou les investissements nécessaires
- Renforçant les partenariats et synergies entre trois établissements publics et parapublics opérant sur un même territoire, déjà initié dans le cadre du co-portage du Leader Provence Verte Sainte-Baume.

Le syndicat mixte pourra ainsi installer son exposition CIAP dans ces locaux, sans avoir de loyer à payer et sans devoir mettre à disposition de personnel. Le personnel OT/PNR chargé de l'accueil sera en effet amené à présenter l'équipement en place.

Ainsi une convention de partenariat est prévue entre les 3 structures pour acter cette mutualisation, celle-ci n'engendrant pas de coût de fonctionnement pour le syndicat mixte.

### **Le Bureau**

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité :

- D'acter la convention de partenariat pour l'aménagement et la gestion d'un espace d'accueil commun au Plan d'Aups Sainte-Baume avec l'OT de la Provence Verte et le PNR de la Sainte Baume
- d'autoriser le président à signer cette convention ainsi que tout acte à intervenir relevant de cette opération

**LE TEXTE INTEGRAL DES DELIBERATIONS DU  
BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS DE LA PROVENCE VERTE (S.M.P.P.V.)  
EST A LA DISPOSITION DU PUBLIC AU :**

**S.M.P.P.V.  
270 Avenue Adjudant-chef Marie Louis Broquier  
CS 20014  
83175 BRIGNOLES Cedex**